

Conseillers en exercice :	18	L'an deux mil vingt-cinq, le mardi trois Juin, le Conseil Municipal des MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.
Présents :	16	
Pouvoirs :	1	
Votants :	17	
Convocation :	28/05/2025	
Affichage procès-verbal :	03/06/2025	-----
Mme Agnès SOUDANNE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.		Étaient présents : M Nicolas VANNIER, M. Jean-Guy JOUBERT, M ^{me} Michèle FOEILLET, M Patrick RENOUX, M ^{me} Edwige LECARTEL, M. Joël TEILLET, M Daniel MENUET, M. Stéphane NICOLEAU, M ^{me} Sandrine MARCHAND, M ^{me} Agnès SOUDANNE, M ^{me} Mickaëlle GOUNORD, M. David MIGNON, , M Nicolas BOUJU, M ^{me} Edwige BOURSEGUIN, Mme Virginie THOMAS, M. Julien REMAUD M ^{me} Coralie BODIN. Étaient absent(s) excusé(s) : M. Jean-Marc BOURSEGUIN a donné pouvoir à M. Joël TEILLET. Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le procès-verbal de la séance du 6 Mai 2025 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.		

ORDRE DU JOUR

- 👉 Désignation d'un secrétaire de séance
- 👉 Énoncé des pouvoirs
- 👉 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 Mai 2025.

Mardi 3 Juin 2025 à 18h30

D_2025_43_01 COMMANDE PUBLIQUE

Confortement des abords d'une baisse au communal – Demande de subvention à EPMP

D_2025_44_02. MARCHES PUBLICS

Végétalisation de la cour d'Ecole - Travaux de terrassement choix des entreprises

D_2025_45_03. FINANCES LOCALES

Tarifs périscolaire 2025-2026

D_2025_46_04. ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2025-2026.

D_2025_47_05. FINANCES LOCALES

Transport scolaire - Prise en charge de la part famille.

D_2025_48_06. DOMAINE ET PATRIMOINE

Rue du communal : Travaux d'effacement de réseaux électrique et télécom.

D_2025_49_07. DOMAINE ET PATRIMOINE

Rue du communal : Travaux d'éclairage public.

D_2025_50_08. FINANCES LOCALES

Subventions aux associations

D_2025_51_09. FINANCES LOCALES

Besoin de financement

D_2025_52_10. COMMANDE PUBLIQUE

Ouverture des classes élémentaire – devis rectificatif

D_2025_53_11. URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

D_2025_43_01 COMMANDE PUBLIQUE

Confortement des abords d'une baisse au communal – Demande de subvention à EPMP

La commune des Magnils-Reigniers souhaite réaliser le confortement des abords d'une baisse au communal.
Le coût global du projet est estimé à **950.00 € hors taxe**. Monsieur Le Maire présente le plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Travaux de confortement d'une baisse	950.00 €	Aide EP MP	760.00 €	80.00 %
		Sous-total	760.00 €	80.00 %
		Autofinancement	190.00 €	20.00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	190.00 €	20.00 %
Total dépenses	950.00 €	Total Recettes	950.00 €	100.00 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

D'ENGAGER la commune des Magnils-Reigniers dans la réalisation de l'action de confortement d'une baisse dans le marais communal.

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus.

DE SOLLICITER l'aide auprès de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EP MP) aussi élevée que possible.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_44_02. MARCHES PUBLICS

Végétalisation de la cour d'Ecole - Travaux de terrassement choix des entreprises

Le projet de Végétalisation de la cour d'école élémentaire ayant obtenu les subventions sollicitées, il est proposé au Conseil Municipal de finaliser le choix des entreprises de travaux de VRD.

Pour rappel, il s'agit de désimperméabiliser l'ensemble de la cour d'école élémentaire et de reprendre celle-ci en béton poreux.

Entreprise	Préparation et Béton poreux	Pavé travertin	Verni (option)	Montant HT
Vendée Terrassement	34 145.00€	6 845.00 €	6 345.00€	47 425.00 €
FB TP	35 132.50€	9 524.00€	8 436.50€	53 493.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

VALIDER le devis de l'entreprise Vendée Terrassement pour un montant de **47 425.00 € HT** soit **56 910.00 € TTC**.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_45_03. FINANCES LOCALES

Tarifs périscolaire 2025-2026

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire appliqués depuis septembre 2024 sont les suivants :

Pour l'accueil périscolaire :

- Le matin :
 - arrivée avant 8h15 : 2.20 euros (avec petit déjeuner),
 - arrivée après 8h15 : 1.65 euros (sans petit déjeuner),
- Le soir :
 - 1^{er} ¼ d'heure gratuit puis 1^{ère} demi-heure à 0.70 euros avec fourniture du goûter (toute demi-heure commencée est due).
 - 0.55 euros les demi-heures suivantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

MAINTENIR les tarifs comme ci-dessus pour l'année 2025-2026.

AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_46_04. ADMINISTRATION GENERALE

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2025-2026.

Annexe à cette délibération :

- Règlement intérieur de l'accueil périscolaire 2025/2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La Commune de Magnils-Reigniers organise le service public d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.

L'utilisation de ces services nécessite le rappel de règles : conditions d'utilisation, discipline, hygiène et de sécurité.

C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles est proposé, et que celui-ci fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ADOPTER le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la restauration 2025/2026.

AUTORISER Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D_2025_47_05. FINANCES LOCALES

Transport scolaire - Prise en charge de la part famille.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2018_17_03 en date du 27 mars 2018, a décidé de reprendre la compétence de second rang pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire, auparavant assuré par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Avant ce transfert, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, était organisatrice de second rang pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire, et à ce titre, participait financièrement à la prise en charge de la part famille pour l'inscription des enfants.

Le coût d'un enfant transporté est de l'ordre de 1 000€/an et la Région a donc décidé de demander pour la rentrée 2025, une participation à la charge des familles de 170€/an et par enfant (gratuit pour le 3ème enfant transporté).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur la prise en charge de la part famille, comme à l'origine, à hauteur de 150€/an et par enfant inscrit ;

AUTORISER le Maire à procéder au remboursement des familles par les mandatements correspondants ;

AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D_2025_48_06. **DOMAINE ET PATRIMOINE**

Rue du communal : Travaux d'effacement de réseau électrique et télécom.

Annexe(s) à cette délibération :

 Convention Sydev n° E.ER.131.21.004

Dans le cadre de sa politique d'effacement des réseaux, la municipalité a décidé d'effacer les réseaux aériens traversant de la rue du communal.

Le montant des travaux s'élève à 317 762.00 € TTC soit 264 802.00 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, le SyDEV participe à hauteur de 111 151 €.

Il reste donc à la charge de la commune, participation du SyDEV déduite, un montant de 153 651.00 € HT, la TVA étant prise en charge par le SyDEV.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ACCEPTER la convention du SyDEV n° E.ER.131.21.004 pour un montant de 153 651.00 € relative aux travaux d'effacement de réseau électrique et télécom pour la rue du communal.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_49_07. **DOMAINE ET PATRIMOINE**

Rue du communal : Travaux d'éclairage public.

Annexe(s) à cette délibération :

 Convention Sydev n° E.ER.131.25.001

Dans le cadre de sa politique d'effacement des réseaux, la municipalité a décidé d'effacer les réseaux aériens traversant de la rue du communal. A la suite de cet effacement, de nouveaux candélabres doivent être installés.

Le montant des travaux s'élève à 53 921.00 € TTC soit 44 934.00 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, le SyDEV participe à hauteur de 13 481.00 €.

Il reste donc à la charge de la commune, participation du SyDEV déduite, un montant de 31 453.00 € HT, la TVA étant prise en charge par le SyDEV.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

ACCEPTER la convention du SyDEV n° E.ER.131.25.001 pour un montant de 31 453.00 € relative aux travaux de mise en place d'éclairage public pour la rue du communal.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_50_08. **FINANCES LOCALES**

Subventions aux associations

Annexe(s) à cette délibération :

 Tableau des subventions 2025.

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à différentes associations et/ou organismes scolaires, une subvention de fonctionnement.

Mme Michèle FOEILLET, Mme Virginie THOMAS, Mme Coralie BODIN, M. David MIGNON et M. Nicolas BOUJU quittent la séance étant intéressés par cette question.

Madame Edwige LECARTEL présente les demandes de subventions pour l'année 2025. Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions ci-jointes en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur les montants de subvention 2025 attribués à chaque organisme ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_51_09. FINANCES LOCALES

Besoin de financement

Monsieur Le Maire rappelle que le projet de la renaturation de la rue des Sables nécessite un financement par l'emprunt à hauteur de 350 000.00 euros.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs organismes ont été contactés : le Crédit Agricole, la Banque Postale, le Crédit Mutuel.

Monsieur Le Maire présente les propositions des organismes bancaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur le choix de l'organisme retenu, à savoir :

Article 1^{er} :

La commune des Magnils-Reigniers contracte auprès de la caisse fédérale du crédit mutuel océan un emprunt de 350 000.00 euros (destiné à financer le projet de renaturation de la rue des sables).

Article 2 :

Principales caractéristiques de l'emprunt

Le déblocage des fonds peut se réaliser par tranche et doit intervenir dans les 6 mois à compter de la date d'édition du contrat de prêt.

- Objet : INVESTISSEMENTS – RENATURATION DE LA RUE DES SABLES.
- Montant du capital emprunté : 350 000.00 euros
- Durée: 20 ans
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Taux d'intérêt FIXE :3.43 %

Article 3 :

Les frais de dossiers sont à hauteur de 350 €.

Article 4 :

La commune des Magnils-Reigniers s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

Article 5 :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le crédit mutuel.

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_52_10. COMMANDE PUBLIQUE

Ouverture de l'école élémentaire – devis rectificatif

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, il a été prévu d'associer les travaux de remplacement des ouvertures du bâtiment adjacent des classes de CP/CE et bureau de direction.

L'entreprise Serrurerie Sud Vendée, sélectionnée par délibération D_2025_28_11 du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2025, nous a proposé après visite sur site d'adapter sa proposition avec des ouvertures en PVC Blanc côté jardin afin d'harmoniser avec les ouvertures de classe déjà existantes. Le devis rectificatif avec cette option s'élève à 24 220.00€ HT soit 29 064.00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur le devis de l'entreprise SSV pour un montant de 24 220.00€ HT soit 29 064.00€TTC.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2025_53_11. URBANISME

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Point reporté au prochain Conseil Municipal

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DECISION DU MAIRE

ENGAGEMENT DE DEPENSES INFERIEURES A 5 000 € HT.

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

2025

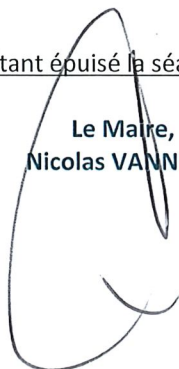
30/04/2025	SOULARD Henri 11 rue des Cordes F 962, 963, 965, 966, 967, 1241 et ZS 39	Me LAGRUE Luçon
30/04/2025	DELANOE Nancy 1 rue des Mésanges lot 35 Les Musiciens ZR 179	ZR 179
13/05/2025	Consorts BIV 6 rue du Potiron ZS 122	Me VEERDOOLAEGHE-GIROD Mareuil Sur Lay Dissais
23/05/2025	GOURET Pascal 36 bis rue de l'Eglise AB 58	Me VEERDOOLAEGHE-GIROD Mareuil Sur Lay Dissais
26/05/2025	CHARNEAU Roselyne rue des Cordes ZI 29	Me VEERDOOLAEGHE-GIROD Mareuil Sur Lay Dissais
28/05/2025	Coopérative Vendéenne du Logement, 6 rue des Moineaux, lot 26 "Les Musiciens" ZR 172	Me TEFFAUD Angles

Informations diverses

Affiche Magnilais forever
Proposition de visite du communal avec Alain TEXIER

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Nicolas VANNIER.



La secrétaire de séance,
Agnès SOUDANNE.



